

DEC213377DR15

Décision portant délégation de signature à M. Dominique PACOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2004 intitulée Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives (MSHA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210388INSHS du 9 mars 2021 modificative de la décision DEC201512DGDS portant création des unités d'appui et de recherche

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique PACOT, Ingénieur de recherche hors classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 11 octobre 2021

Le directeur d'unité

M. Patrick BAUDRY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

